



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00113

Numéro SIREN : 341 228 427

Nom ou dénomination : ALTONEO CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2017 sous le numéro de dépôt 1794

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SOFIGES

3 RUE DU 33E MOBILES
72016 LE MANS CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 87 B 113 / 2017-A-1794

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 24/05/2017, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 31/03/2017

- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes
- Nomination de directeur général

Concernant la société

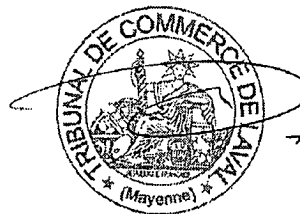
ALTONEO CONSEIL
Société par actions simplifiée
143 rue de Paris
53000 Laval

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-1794 le 24/05/2017

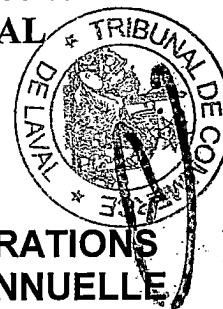
R.C.S. LAVAL 341 228 427 (87 B 113)

Fait à LAVAL le 24/05/2017,

Le Greffier



ALTONEO CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 254 400 euros
Siège social : 143 Rue de Paris, 53000 LAVAL
341 228 427 RCS LAVAL



PROCES VERBAL
Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le **24 MAI 2017**
Sous le N° **2017/14/1394**
Le Greffier

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars, à 8h30, les associés de la société **ALTONEO CONSEIL** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans l'établissement de notre société à AZE (53200), 230 Rue de Terre Rouge, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Gilles MORIN**, en sa qualité de Président de la Société.

Le Cabinet **CIFRALEX**, représenté par Madame Marie-Fleur BOUILLON-BONTE, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, est présent.

M. *Garcia Emmanuel* et M., membres du comité d'entreprise, assistent à l'Assemblée Générale.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les trois quarts au moins des associés sont présents ou représentés, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise.

A la suite de cette communication, le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport de gestion du Président,*
- *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,*
- *Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,*
- *Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2016 et quitus au Président,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,*
- *Nomination d'un Directeur Général*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société CIFRALEX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Blanche MACQUAIRE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Noël THIBAudeau, domicilié professionnellement 5 Boulevard Gabriel Guist'Hau, 44000 NANTES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Madame Marie DUROUCHOUX, domiciliée professionnellement 5 Boulevard Gabriel Guist'Hau, 44000 NANTES, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Olivier BOISNARD

Né le 02/01/1976 à LAVAL (53)

De nationalité française

Demeurant La Rousselière, 53100 CONTEST

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Olivier BOISNARD disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Olivier BOISNARD aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Olivier BOISNARD ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Olivier BOISNARD ne percevra pas de rémunération pour ses fonctions de Directeur Général mais il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Pour Copie Certifiée Conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of a name, positioned below the text 'Pour Copie Certifiée Conforme'.